

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

FLOOR EXPERT

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Pour le nettoyage

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: DR.SCHNELL GmbH &amp; Co. KGaA

Rue: Taunusstraße 19

Lieu: D-80807 München

Téléphone: +49/89/350608-0

Téléfax: +49/89/350608-47

e-mail: info@dr-schnell.de

Interlocuteur: Josef Feuerstein

Téléphone: +49/89/350608-46

e-mail: sdb@dr-schnell.de

Internet: www.dr-schnell.de

Service responsable: Labor

**Fournisseur**

Société:

---

Service responsable:

ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:

GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
34590-94-8	Ether monométhylique de dipropylène glycol			5 - < 10 %
	252-104-2			
64-17-5	Éthanol			1 - < 5 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
37199-81-8	Acide maléique, polymère à base de diisobutène, sel de sodium			1 - < 5 %
			02-2119630703-45	
	Eye Irrit. 2; H319			
9003-39-8	2-Pyrrolidinone 1-éthényle, homopolymère			< 1 %

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % agents de surface non ioniques, parfums (Linalool, Citronellol, Hexyl cinnamal).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.**Après contact avec la peau**Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.  
Produit de nettoyage inadapté : Solvants/Diluant.**Après contact avec les yeux**Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Joindre la fiche de données de sécurité.**Après ingestion**Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Irritation des yeux

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### FLOOR EXPERT

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 3 de 9

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Jet d'eau en aspersion. / mousse résistante à l'alcool. / Dioxyde de carbone (CO2). / Extincteur à sec.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune information disponible.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes de soufre.

Oxydes nitriques (NOx).

Produits de pyrolyse, toxique.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Le cas échéant Combinaison complète de protection.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Dilution possible avec de l'eau.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

##### Information supplémentaire

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 4 de 9

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Observer le mode d'emploi.  
 Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
 Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.  
 Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.  
 Protéger contre: gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

- Assurer une aération suffisante.  
 Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.  
 En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate  
 N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

- Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

- Recommandation:  
 Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)  
 En cas de Risque d'éclaboussures.

**Protection des mains**

- Recommandable  
 Le cas échéant gants de caoutchouc. (EN 374)  
 Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 5 de 9

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron  
Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	bleu-vert
pH-Valeur:	8,5

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	65 °C
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

**Dangers d'explosion**

non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,001 g/cm³
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	facilement soluble.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 6 de 9

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.

Aucune réaction dangereuse connue.

Éviter tout contact avec des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 6.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	10410	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	117-125	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 7 de 9

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Èthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	13000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	12340	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Èthanol	-0,35

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 8 de 9

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Recommandation: Eliminer via "Duales System".

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	non applicable

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	non applicable

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	non applicable

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:  
non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FLOOR EXPERT**

Date de révision: 12.03.2018

Code du produit: 70179\_CLP

Page 9 de 9

**Information supplémentaire**

- Classement et identification voir paragraphe 2.
- Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.
- Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.
- Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 3, 9, 11, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative  
PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*